

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2026 À 17:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND membre nommée, Dominique BERNARD membre nommé

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étaient absents excusés :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Marie-Laure RIVALS membre nommée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : JÉRÔME ROBERT

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET ANNEXE "RESIDENCE AUTONOMIE"

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2026 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine a été créé au 1^{er} janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2026 du budget annexe de la ré
s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
 FONCTIONNEMENT		
Opérations réelles	413 382,00 €	408 892,04 €
Opérations d'ordre	10 288,00 €	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		13 777,96 €
Sous-total fonctionnement	423 670,00 €	423 670,00 €
 INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	61 476,80 €	6 920,00 €
Opérations d'ordre	1 000,00 €	10 288,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		45 268,80 €
Affectation		
Déficit prévisionnel d'investissement		
Restes à réaliser n-1		
Sous-total investissement	62 476,80 €	62 476,80 €
TOTAL GÉNÉRAL BP 2026	486 146,80 €	486 146,80 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2025. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 423 670,00 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2025	Projet BP 2026
Opérations réelles		
GI - 011 – dépenses afférentes à l'exploitation	275 820	290 000
G II - 012 – dépenses afférentes au personnel	27 100	37 972
G III 016 – dépenses afférentes à la structure	84 726	85 410

Sous-total mouvements réels	387 646	
Opérations d'ordre		
GIII - 016 – dépenses afférentes à la structure	11 356	10 288
Sous-total mouvements d'ordre	11 356	10 288
TOTAL GÉNÉRAL	399 002	423 670

Les dépenses relatives à l'exploitation (290 000 €) comprennent principalement :

- 45 000 € pour les fluides (eau, gaz, électricité) de la résidence ;
- 202 000 € de remboursement de masse salariale au budget principal, contre 180 000 € en 2025 ;
- 36 000 € de remboursement de taxe foncière à LOGEOSEINE hors Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), inscription en diminution par rapport à 2025 (41 520 €). Un courrier de réclamation et une demande de mise à jour des bases 2026 concernant la TEOM ont été transmis au SDIF.

Le solde recouvre des achats de produits d'entretien et autres fournitures diverses, les frais de télécommunication, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (37 972 €) correspondent à la rémunération d'intervenants extérieurs, pour le suivi du marché de chauffage ou encore dans le cadre des animations proposées aux résidents.

L'augmentation de ce chapitre est liée à l'inscription de 10 872 € au BP2026 de la rémunération du cabinet nous accompagnant dans notre demande de remboursement de la TEOM. La rémunération est égale à 30 % des économies constatées et plafonnée à 39 000 €. Le dégrèvement sollicité porte sur la TEOM versée de 2020 à 2025 et représente 36 240 €.

Enfin, les dépenses de structure représentent un total de 85 410 €, dont notamment :

- 15 000 € dédiés à la location du bâtiment ;
- 40 000 € affectés aux travaux et à l'entretien courant contre 26 716 € en 2025 ;
- 9 000 € de maintenance (ascenseurs, extincteurs, chaudière) ;
- Les dotations aux amortissements, qui sont également une opération d'ordre sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette d'investissement équivalente : 10 288 €.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2025	Projet BP 2026
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	19 443	13 778
GI - 017 – produits de la tarification	290 000	270 000
GII - 018 – autres produits	88 559	82 652
GIII – 019 -produits financiers	0	56 240
Sous-total mouvements réels	398 002	422 670
Opérations d'ordre		
GIII - 019 – produits financiers	1 000	1 000

Sous-total mouvements d'ordre	1 000
TOTAL GÉNÉRAL	399 002

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 1 000
ID : 076-267600047-20260304-013_2026-DE



Les produits de la tarification, c'est-à-dire les loyers versés par les résidents s'élèvent à 270 000 € pour 2026.

Les autres produits sont en diminution par rapport au BP 2025. Cette baisse est principalement liée au montant de la subvention d'équilibre versée par le CCAS qui s'établit à 58 692 € pour 2026 contre 63 999 € en 2025.

Le forfait autonomie 2026 attendu du Département s'élève à 22 000 €.

Les produits financiers intègrent les 36 240 € suivant notre courrier de réclamation au SDIF pour la récupération de la TEOM et 20 000 € au titre des reprises de subventions perçues.

En dernier lieu, le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2025, s'établit à 13 778 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à 62 477 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2026 dont RAR
Opérations réelles	
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000
21 – immobilisations corporelles	37 477
026 – reprise sur subventions reçues	20 000
Sous-total mouvements réels	61 477
Opérations d'ordre	
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000
Sous-total mouvements d'ordre	1 000
TOTAL GENERAL	62 477

Les propositions de ce projet de BP 2026 en matière de dépenses d'investissement comprennent notamment :

Au chapitre 21, une somme de 37 477 €, correspondant au résultat de l'exercice, est proposée en immobilisations corporelles, sans qu'il soit prévu de l'affecter sur de quelconques investissements ciblés.

Une somme de 4 000 € est prévue afin de rembourser les cautions reçues au chapitre 16, lorsque l'état des lieux de sortie s'avère satisfaisant.

Au regard de la dépense exposée plus haut, il est inscrit 20 000 € d'effectuer la reprise de subventions perçues .Opérations d'ordre budgétaire donnant lieu à une recette équivalente en section de fonctionnement,

LES RECETTES

Recettes d'investissement (en Euros)	Projet BP 2026
Opérations réelles	
001 – résultat d'investissement reporté	45 269
027 – FCTVA	1 920
16 – emprunts et dettes assimilées	5 000
Sous-total mouvements réels	52 189
Opérations d'ordre	
28 – amortissements des immobilisations	10 288
Sous-total mouvements d'ordre	10 288
TOTAL GENERAL	62 477

Les recettes prévisionnelles 2026 incluent :

- Les cautions reçues à l’occasion de l’entrée dans les lieux de nouveaux résidents : 5 000 € ;
- Les dotations aux amortissements : 10 288 € ;
- Le fonds de compensation de la TVA estimé à 1920 €.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu le Code de l’Action Sociale et des Familles,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d’orientation budgétaire en date du 12 février 2026,

Considérant qu’il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l’exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » DU CCAS, ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
GI -011 – dépenses afférentes à l'exploitation	290 000,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	13 777,96 €
GII- 012 – dépenses afférentes au personnel	37 972,00 €	GI - 017 – produits de la tarification	270 000,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	85 410,00 €	GII - 018 – autres produits	82 652,04 €
		GIII - 019 – produits financiers	56 240,00 €
Sous-total mouvements réels	413 382,00 €	Sous-total mouvements réels	422 670,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	10 288,00 €	GIII - 019 – produits financiers	1 000,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	10 288,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	1 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	423 670,00 €	TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	423 670,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
026 - Reprise sur subventions reçues	20 000,00 €	13 –subvention à recevoir	0,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	001 – résultat d'investissement reporté	45 268,80 €
21 – immobilisations corporelles	37 476,80 €	16 – emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
21 _ Restes à réaliser	0,00 €	027- FCTVA	1 920,00 €
Sous-total mouvements réels	61 476,80 €	Sous-total mouvements réels	52 188,80 €
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	28 – amortissements des immobilisations	10 288,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	1 000,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	10 288,00 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	62 476,80 €	TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	62 476,80 €
TOTAL GENERAL	486 146,80 €	TOTAL GENERAL	486 146,80 €

- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE ».
- D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

PJ : document budgétaire BP 2026, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2025, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S